

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	60 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La catastrophe du « Léna »

La France est en deuil.

L'épouvantable catastrophe de Toulon qui causa la mort d'une centaine de braves marins, tués inutilement sans gloire pour eux, sans profit pour la Patrie, a plongé non seulement leurs parents et leurs amis dans la douleur, mais aussi tous les Français et même les hommes de cœur de tous les pays.

Tout le monde se demande en effet s'il est dangereux d'échapper par les marins de l'« Léna » est de ceux que l'on pourrait toujours éviter ?... et les uns répondent affirmativement alors que d'autres, des techniciens aussi, n'osent se prononcer.

Si nous prenons l'avis du général Gossot, de la direction centrale de l'artillerie navale, nous apprenons que l'on peut, que l'on doit même toujours se préoccuper du danger des poudres et de leur instabilité.

Tout bâtiment de l'escadre, nous disait un spécialiste, est quotidiennement exposé à des catastrophes comme celle de l'« Léna ». Il nous citait un certain nombre de bâtiments qui ont été obligés de jeter leurs poudres à la mer lorsqu'ils vont aux colonies.

La température extérieure dépassant 30 degrés, qui est le point critique, il est impossible de réfrigérer les soutes. Il est même étonnant, nous disait ce spécialiste, que la catastrophe ne se soit pas produite plus tôt sur un bâtiment quelconque.

Pénétré de cette idée obsédante, le général Gossot prescrivit cette année même des mesures de précaution qui, espérons-le, seront désormais imposées partout.

Il est impossible — ce sont des instructions techniques — de les résumer et nous ne pouvons que les reproduire.

Le 23 janvier, le directeur de l'artillerie de Brest lançait donc la circulaire suivante : « Désigner, un mois et demi avant la date approximative des écoles à feu des escadres, les lots de poudre B M 7, B M 9, B M 11, destinés à être tirés ; la direction d'artillerie de chaque port devra prélever sur chacun des lots un nombre de charges suffisant pour qu'il puisse être procédé à un tir de »

tarage qui sera, suivant la nature de la poudre, exécuté à Gâvre ou à Sevran. Après l'exécution des tirs de tarage vous recevrez des instructions en vue de faire modifier, s'il y a lieu, le poids des charges destinées aux écoles à feu du trimestre. »

Quelques jours plus tard le général Gossot qui avait fait de nouvelles et inquiétantes constatations, ajoutait à ses ordres précédents cette nouvelle note : « A la suite des incidents survenus dans les tirs d'exercice, ne plus employer les lots de poudre B M 1, A M, L 3, O 4, R B, B M A, etc., etc., etc. »

Grâce à lui nous n'aurons donc, il faut l'espérer, aucune explosion pareille à celle qui s'est produite à Toulon, à déplorer à Brest et il faut en féliciter cet officier il est seulement déplorables que tous ceux qui auraient pu prendre les mêmes précautions n'y aient pas songé de leur côté.

Un de nos confrères, M. Bos, qui a procédé à une enquête complète, citait depuis la catastrophe un fragment de lettre écrite par l'un des victimes de l'« Léna. »

Le 16 octobre dernier, Adigard écrivait à un de ses amis : « Je navigue sur un volcan. » Vertue me disait, il y a huit jours : « Il faut s'attendre à une catastrophe dans la flotte, car nos poudres sont archimauvaises. L'artillerie de marine n'écoute pas nos réclamations. »

Le Gouvernement devra tenir compte de cette accusation posthume. Mais d'ores et déjà il est établi, il est prouvé que la poudre B M, ne peut supporter des températures au-delà de 30 degrés sans être exposée à se décomposer et à déflagrer brusquement. Plus la température s'élève et plus la décomposition devient rapide ; en

même temps que les chances de combustion spontanée s'accroissent.

Dès 35 degrés, il faut faire examiner les poudres, au-delà les faire débarquer pour qu'on les radoucie. Enfin, il est réglementaire de n'avoir pas à bord des poudres au-delà de six ans.

Or, des bateaux de l'escadre en ont de 13 ans et même de 14, le baptême de ces poudres datant de 1893. Sur le « Léna » il y avait des poudres qui avaient supporté dans les soutes de 100 m³ arrière surtout parce qu'elles étaient placées au-dessous d'un compartiment de dynamos, des températures allant jusqu'à 48 et 50 degrés. Le commandant du « Léna » avait demandé en novembre qu'on les visitât et leur remplacement par d'autres. Il est mort avant d'avoir reçu un mot de réponse.

La plupart des bâtiments se trouvent dans le même cas que le « Léna ». On voit combien il est urgent de prendre des mesures. Il faut débarquer et noyer tout de suite ces poudres vieilles, supprimer la peinture à base d'huile et d'essence pour n'employer que des peintures collées à la chaux ou au minéral de plomb, remplacer le linoléum par de l'acier strié, zinguer les aciers des tôles et des plaques.

C. R

Chambre des Députés

Séance du 19 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Dès le début de la séance, M. Briand, ministre de l'instruction publique, présente un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 20.000 francs pour frais des funérailles de M. Marcelin Berthelot. (Vifs applaudissements.)

M. Lucien Cornet. — Je demande que le corps de Berthelot soit déposé au Panthéon.

Le ministre de l'instruction publique. — Il y a de convenance de famille dont il faut tenir compte. (Très bien.)

Par 485 voix contre 7, le projet est adopté.

M. le président prononce ensuite l'allocution suivante :

Messieurs et chers collègues,

Je suis allé dès hier et à la première nouvelle, porter aux enfants de M. Berthelot, l'expression, d'abord de mon chagrin personnel, car l'illustre maître m'honorait depuis longtemps, de sa bienveillance, et de la douleur que sa mort inspirait à la Chambre des députés.

Peu d'existences ont été aussi belles, nul homme n'a été plus complet, par la variété des connaissances, par la force du labeur, par l'effort du génie, par l'intelligence et par le cœur. (Vifs applaudissements.)

Dans une fête donnée pour lui et que j'avais l'honneur de présider avec M. Poincaré, j'ai essayé de dire ce qu'il valait. Plus récemment, il me fut donné de faire un court voyage avec lui et avec l'admirable compagne dont la mort même ne l'a pas séparé. (Applaudissements.)

On voudrait vivre longtemps, rien que pour garder de pareils souvenirs. (Applaudissements.)

La France, la science, la pensée libre, la démocratie, qui ne l'ignore pas, font une perte immense et cruelle. (Applaudissements.)

Je propose à la Chambre de lever la séance en signe de deuil. (Assentiment, vifs applaudissements.)

M. l'amiral Bienaimé. — Je me suis associé aux paroles prononcées par M. le président, mais l'ordre du jour étant extrêmement chargé, je demande à la Chambre de vouloir bien siéger demain mercredi. (Très bien, sur divers bancs.)

M. Suchetet propose à la Chambre de se réunir aujourd'hui à 3 heures. (Mouvements divers.)

Par 382 voix contre 137, la proposition de M. Suchetet n'est pas adoptée.

M. Suchetet. — Hier, la Chambre a rejeté la demande d'une séance pour mercredi. Cette décision doit être res-

pectée. En conséquence, je propose de fixer à jeudi la prochaine séance.

Voix à gauche. — A demain.

Par 539 voix contre 15, la Chambre décide de siéger mercredi.

Séance du 20 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. l'abbé Gayraud présente un projet de résolution invitant le gouvernement à donner des instructions afin que la liberté de conscience et du culte soit respectée dans les hôpitaux de la marine, particulièrement lorsque des catastrophes imprévues y amènent de nombreux blessés.

Il se plaint notamment de ce que le gouvernement n'ait pas assisté à la cérémonie religieuse des victimes du « Léna ». La motion de l'abbé Gayraud a été rejetée par 383 contre 154.

M. Jaurès demande la nomination d'une Commission de 22 membres pour examiner les portées politiques des documents saisis à l'ancienne nomenclature.

MM. de Castelnuovo, Denys Cochin combattent le projet de résolution.

M. Clemenceau dit que le gouvernement avait absolument le droit de prendre des mesures contre les manoeuvres du Vatican dont un agent à Paris était en rapports avec les hommes politiques.

La correspondance des fidèles avec leur chef hiérarchique est libre, mais ils ne doivent pas se servir de cette correspondance pour intervenir à l'étranger contre la France.

En outre des menaces ont été adressées par le Vatican, à la suite de la saisie des papiers de la nomenclature. Le gouvernement ne pouvait se laisser intimider par le Vatican.

C'est pourquoi M. Clemenceau approuve la nomination d'une commission de 22 membres.

Cette nomination est votée par 370 voix contre 164.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 19 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

A l'ouverture de la séance, M. Antonin Dubost, qui préside, prononce l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

J'ai le douloureux devoir de vous annoncer la mort de notre illustre collègue Berthelot.

Le deuil du Sénat est aujourd'hui celui de la France, celui de l'humanité, qui perdent en lui une force puissante de progression matérielle et morale. (Applaudissements.)

Créateur de la synthèse organique, il a, percevant d'une vue géniale, l'union du monde minéral et organique, donné les moyens de reproduire les principes élémentaires qui se trouvent dans les êtres organisés et permis à l'homme de devenir lui-même un reconstruteur de la matière.

Créateur de la thermo-chimie, il a permis de gouverner les forces mises en jeu par les actions moléculaires, créé la mécanique chimique et porté notre domination sur tout un monde de forces immenses.

En 1855, notamment, il a fait la découverte mémorable de la fixation de l'azote atmosphérique par le sol, d'où sortira peut-être la transformation de l'alimentation humaine. Il unissait ainsi, dans l'effort encyclopédique de sa pensée, la mécanique, la physique, la chimie et la physiologie. (Très bien.)

Historien, il a reconstitué, d'après les vieux manuscrits, la science de ses lointains ancêtres les alchimistes grecs et du moyen âge.

Philosophe, il a formulé, dans des termes admirables, son indestructible foi en la science ; il a réclamé pour elle la direction intellectuelle et la direction morale des sociétés. (Très bien.)

Homme de cœur, enfin, fortifiant son labeur de savant aux sources affectives il s'était lié d'une immortelle amitié avec Renan et il meurt frappé du même coup qui le séparait de la compagne de sa vie.

Des hommes comme Berthelot, Messieurs, prolongent par delà la mort l'action durable de leur personnalité. La

force de leur pensée survit en s'incorporant dans le patrimoine commun de l'humanité dont ils sont les bienfaiteurs. (Applaudissements.)

Saluons donc, avec respect, la tombe où ce puissant cerveau va dormir son repos éternel et adressons à sa famille l'hommage de nos sympathies attristées. (Applaudissements répétés sur tous les bancs.)

M. Briand dépose le projet pour les obsèques nationales, qui est voté à l'unanimité.

Séance du 20 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Sur la proposition de M. Jean Dupuy, le Sénat décide qu'une plaque commémorative, au nom de M. Marcelin Berthelot, sera apposée sur le pupitre qui lui appartenait.

M. Delahaye développe ensuite une interpellation au sujet de la suppression, sur les tranches des monnaies, de la devise « Dieu protège la France ». Il soutient qu'une loi était nécessaire pour réaliser cette suppression qui a été opérée sur une simple proposition d'un député.

M. Caillaux, ministre des finances, répond qu'il s'agit d'une mesure purement gouvernementale qui est pleinement justifiée.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 201 voix contre 34.

M. Monis demande que son interpellation sur la catastrophe du « Léna » soit réservée jusqu'à ce que l'enquête ait pu mettre en lumière tous les faits, mais il demande que cette interpellation soit précédée d'une enquête parlementaire.

Après quelques paroles de M. le ministre de la marine, le Sénat vote une motion de M. Monis qui tend à nommer une commission d'enquête de 9 membres. Et la séance est levée.

EN RUSSIE

La déclaration ministérielle

Le président du Conseil des ministres a lu, à la Douma, la déclaration ministérielle. Cette déclaration dit qu'il juge nécessaire de présenter un tableau général des projets de loi proposés par le gouvernement.

Le président du Conseil fait remarquer que les nouvelles lois dans les Etats qui possèdent un gouvernement représentatif établi depuis longtemps, ne sont que le résultat de nécessités normales, et les gouvernements n'ont pas grand-peine à les faire adopter.

Le cas est différent dans les pays en période de reconstitution et d'agitation. Toute nouvelle loi, dans de pareils pays, est le reflet essentiel de la vie entière du pays. Il est nécessaire de relier tous les projets du gouvernement par une même idée générale, qui constitue le fondement de la reconstitution de l'Etat ; puis il faut défendre cette idée. Le gouvernement juge nécessaire, dans son travail ultérieur, de prendre en considération les exigences de la vie et d'amender en conséquence les lois et les projets de lois.

C'est pourquoi le gouvernement a basé tous les projets présentés à la Douma, sur une même idée générale, celle de réaliser les principes qui doivent être l'expression des relations nouvelles de droits résultant des réformes récentes.

Notre patrie, dit la déclaration, doit être transformée en Etat constitutionnel ; il faut consacrer des dispositions réelles, définir et déterminer les droits de l'Etat et des personnes, éliminer les anomalies et les interprétations arbitraires de la part des particuliers et des fonctionnaires.

C'est pourquoi le gouvernement a jugé nécessaire de présenter une série de projets de loi établissant le nouveau régime en Russie.

La déclaration de M. Stolypine a été seulement applaudie par la droite.

Les députés de la majorité ont prononcé ensuite de violents discours contre la politique du gouvernement, qui, ainsi que l'a dit l'un d'eux, exaspère le peuple et prépare le soulèvement.

La séance a été extrêmement tumultueuse.

Grave collision, 17 tués

Une collision s'est produite sur le Transmandhourien, entre un train de voyageurs et un train de marchandises. 17 personnes ont été tuées, 35 gravement blessées.

Le comte Lamsdorff est-il empoisonné ?

On dit que le comte Lamsdorff, souffrant d'une tentative d'empoisonnement perpétrée sur sa personne avant son départ de Russie.

Mort de M. Berthelot

M. Marcelin Berthelot, sénateur, ancien ministre, membre de l'Académie française et de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences est mort subitement lundi à 5 heures, en son domicile au palais de l'Institut.

Il était âgé de 80 ans.

C'est quelques instants après la mort de Mme Berthelot, sa femme, qui depuis longtemps souffrait d'une cruelle maladie, que l'illustre savant, dont l'émotion avait été extrêmement vive, a succombé à son tour.

Marcelin Berthelot, était né à Paris en 1827. De bonne heure, il marqua une aptitude des plus remarquables pour les études philosophiques et les recherches chimiques. En 1851, il était attaché au Collège de France, comme préparateur des cours de chimie. Docteur ès-sciences en avril 1854, il était peu d'années après nommé professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie et en 1865 professeur au Collège de France.

Déjà, en 1863, l'Académie de médecine lui avait ouvert ses portes ; en 1873 ce fut le tour de l'Académie des sciences et plus récemment celui de l'Académie française.

En 1865, l'Académie des sciences avait décerné à ce grand savant le Prix Jussieu pour ses travaux relatifs à la reproduction artificielle par voie de synthèse d'un certain nombre d'espèces chimiques existant dans les êtres vivants. C'est vers cette époque également qu'il commença ses admirables travaux sur la thermo-chimie, véritable mécanique chimique qu'il créa presque de toutes pièces.

En 1876, il s'engagea dans un nouvel ordre d'études relatives à la formation des principes immédiats par les êtres vivants et spécialement par les végétaux.

En 1877, M. Berthelot était appelé au poste d'inspecteur général de l'enseignement supérieur et peu après devint la science chimique d'une nouvelle découverte ; celle de l'acide persulfurique.

L'illustre défunt ne fut pas seulement un prodigieux savant, il fut aussi un homme politique. En 1881, le Sénat le choisit comme sénateur inamovible ; il prit place au groupe de l'Union républicaine.

Le 14 décembre 1886, il entra dans le ministère Goblet avec le portefeuille de l'instruction publique et des beaux-arts, qu'il conserva jusqu'au 18 mai 1887. Puis il fut ministre des affaires étrangères dans le cabinet Bourgeois (1^{er} novembre 1895-28 mars 1896).

M. Marcelin Berthelot était grand-croix de la Légion d'honneur.

Les obsèques

La date des obsèques du brillant savant n'est pas encore fixée ; mais les obsèques, qui seront purement civiles, selon la volonté du défunt, seront faites aux frais du gouvernement.

MOTS DE LA FIN

Le père Labour frappe la puit à la porte de son voisin : — Eh Pierre, dors-tu ? — A cause ? — Tu me prêterais cent écus pour acheter une vache à la foire de demain. — Je dors !

OPINIONS

LA PEUR DU SOCIALISME

Le Temps sermonne M. Bouglé, parce que M. Bouglé, intellectuel radical, rappelle aux radicaux qu'ils sont comptables à la démocratie de grandes réformes sociales, et qu'il laisse entendre que le parti socialiste pourrait exploiter leurs faiblesses, si par malheur, arrivés au pouvoir, les radicaux se comportaient comme les faillis de l'opportunisme.

Le Temps ne prend pas au sérieux les engagements radicaux ; il se flatte secrètement que quelques lenteurs législatives, nullement imputables au gouvernement, et provenant toutes de manoeuvres blâmables, aient justifié l'arrêt de l'impulsion réformatrice du ministre Clemenceau.

Il espère qu'à l'avenir, le fameux « avenir de réformes » ressemblera au passé conservateur, il compte sur l'instabilité ministérielle et sur le scepticisme du parlementarisme élégant, ainsi d'ailleurs que sur les influences plutocratiques de plus en plus omnipotentes, pour arrêter net le pays dans sa course à l'abîme, à la suite de M. Caillaux, de M. Viviani et de M. Barthou.

Mais que le Temps prenne garde ; si ses amis socialistes indépendants (car il n'est pas bien sûr que le Temps ne compte pas des amis dans un certain socialisme) ou centre-gauches opportunistes, comptent discrètement contre le projet d'impôt sur le revenu et contre le projet de rachat, les amis du Temps, une fois de plus, s'ils donnent des signes d'ambition, ne donnent pas beaucoup de marques de clairvoyance. Les amis du Temps, socialistes ou modérés, sont de ces politiques au jour le jour dont a été malheureusement trop prodigieuse notre troisième République, qui par horreur d'un changement législatif, préparent indolemment des catastrophes sociales. Il pourrait être dangereux de vouloir trop prophétiser au sujet de pareilles catastrophes mais ce que l'humble bon sens inspire en la matière n'a rien d'un pouvoir prophétique providentiel ; et ce que nous apprend le bon sens appliqué aux choses de la politique c'est qu'une grande poussée de bas en haut se fait depuis au moins cent ans vers l'égalité et vers la Justice, que cette poussée s'accroît depuis un quart de siècle à la faveur des conquêtes et des espoirs républicains, qu'elle s'irrite sous l'aiguillon pressant du capitalisme, et qu'elle forcera la digne fragile du « Droit » si le « Droit » ne prend pas à tâche de contenir ses efforts en les dirigeant, en les secondant et en les réglant.

Les vrais socialistes, les rudes et les forts, les Unifiés sont là qui guettent l'héritage du radicalisme gouvernemental.

Si le radicalisme n'y prend garde, s'il revient aux belles époques des petits expédients, croyant exploiter la méthode des « petits profits » la démocratie qui se lève pourrait lui être sévère ; elle pourrait, dans un moment d'impatience, lui signifier son congé et donner sa place à d'autres.

Il faut vouloir envisager ces éventualités lointaines ; il faut avoir de ces peurs à distance qui sont le courage des gouvernements.

Et s'il arrivait que la foi réformatrice dût s'abolir au contact des satisfactions du pouvoir, si dans nos rangs il se trouvait des mercenaires, à qui l'appât des gains sociaux tient lieu d'enthousiasme sincère, il serait bon de relever l'ardeur fléchie des troupes avec le vil mais utilitaire argument de la peur.

Le socialisme n'est sans doute pas encore aux portes. Mais il est tout à fait impossible d'envisager de sang-froid la place d'honneur qu'on lui fait, au gouvernement, dans le Parlement, et dans l'opinion. Il est surtout difficile de ne pas appréhender son ascension en progression envahissante à chaque consultation du suffrage universel. Et si nous considérons encore que les radicaux, par défaut de pré-

paration législative, et de conception intelligente lui ont abandonné (heureusement d'ailleurs en l'espèce) la conduite de notre politique religieuse depuis la rupture des relations avec le Vatican, si nous remarquons enfin qu'une loi sociale de très grande importance, la loi sur le repos hebdomadaire, est de pure inspiration et de parfaite allure socialiste, il ne nous paraîtra plus exagéré de dire qu'il existe un péril socialiste en France.

Non pas qu'il faille broyer du noir comme le fait M. Faguet dans son ouvrage sur « le Socialisme en 1907 ». M. Faguet est un libéral, il est plus que cela : il est effrénément pessimiste. Il a cette sorte de pessimisme fin, mais surexcité, du parisien sur qui plane continuellement une inquiétude politique et sociale, et qui n'oserait point dire, en se couchant le soir, qu'il ne craint pas, pour le lendemain, une révolution ou un coup d'Etat.

Si M. Faguet écrivait et pensait en province, nous aurions un littérateur tout aussi fin et un politique sans doute plus équitable. Le « calme des champs » mettrait du calme dans ses idées. A voir passer des paysans et des négociants de province, il éprouverait puissamment d'où vient au socialisme son ennemi : cet ennemi, c'est le rural, c'est le travailleur et le petit propriétaire de province. Il n'y a pas comme la province, M. Faguet, pour vous donner le sens du bien et du mal. Contre ce sens, qui est le sens social par excellence, dans un monde institué comme est le nôtre, toutes les hypocrisies de mise en commun des produits, ou des moyens de production, et de nationalisation du sol ne prévaudront pas, de longtemps encore.

Seulement, la province elle-même s'agite et s'énerve ; elle n'a déjà plus l'impassible et traditionnelle existence de la vieille province française ; et puis, il est juste de dire que la province se fait et qu'elle va vers la ville, et la ville par la puissance de concupiscence qu'elle occasionne, par les envies nées de violents contrastes sociaux, par l'atmosphère d'agiotage qu'elle dégage, est le fécond terrain propice aux florissances socialistes.

Et une belle réforme radicale, lorsque les radicaux rendus audacieux par la peur du socialisme, se tourneront vers les vraies réformes, sera celle qui encouragera le rural à rester sur sa terre, soit en l'exonérant des lourdes charges imposées par les « quatre vieilles » soit en constituant autour du patrimoine, par le « homes tead » un rempart d'inaliénabilité.

MATHOS.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

La commission de législation fiscale avait décidé qu'il y aurait, pour chaque cédule de l'impôt sur le revenu concernant les traitements et les salaires, un dégrèvement à la base à titre de minimum d'existence. Elle a continué l'examen de cette question. M. Jaurès a exposé un système qui comporte, dans toutes les cédules, une exemption, à la base et des modérations de droit à la suite du minimum exempté. Le minimum d'existence serait, en outre, augmenté de 500 francs pour les pères de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 15 ans.

Les Papiers Montagnini

En Conseil des ministres, le gouvernement a résolu de ne pas s'opposer à la communication des papiers Montagnini à une Commission parlementaire d'enquête. Le gouvernement a estimé qu'après les menaces faites

par les organes officieux du Vatican de divulguer des documents diplomatiques, dans le cas où les papiers Montagnini seraient publiés, il lui était impossible de s'opposer à cette publication.

Chemins de fer

La Commission des chemins de fer du Sénat s'est réunie mardi, sous la présidence de M. Emile Labriche pour procéder à l'élection de son rapporteur.

Après une longue discussion au cours de laquelle M. Charles Prevet s'est déclaré résolument hostile au rachat et M. Linthilac a soutenu, au contraire, le projet, M. Charles Prevet a été élu par 11 voix contre 5 à M. Linthilac, 1 à M. César Duval et 1 bulletin blanc déposé par M. Antoine Perrier.

Le pain de Troupe

Le groupe agricole de la Chambre a été saisi du projet de loi ayant pour but d'autoriser l'administration de la guerre à acheter directement aux minotiers les farines destinées à la fabrication du pain de troupe.

M. Ajam, député de la Sarthe, a signalé le préjudice que cette mesure causerait aux pays producteurs de blé et il a demandé le maintien du système actuel de l'achat direct par l'autorité militaire aux cultivateurs.

Le groupe agricole a décidé qu'il ferait une démarche en ce sens auprès du ministre de la guerre.

Conseil de guerre

M. Klotz a fait, jeudi, devant la commission de l'armée, l'exposé de la question concernant la réforme des conseils de guerre.

La commission a approuvé les solutions de principe proposées dans l'avant-projet arrêté en commun par les sous-commissions de la réforme judiciaire de l'armée et de la marine. Les questions de détail seront ultérieurement examinées. M. Klotz a été nommé rapporteur de l'avis que doit donner la commission de l'armée.

Petites Nouvelles

Dans l'après-midi de mardi, une secousse de tremblement de terre a été ressentie dans le quartier de la préfecture, à Constantine.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a visité lundi les casernes et les forts de la place de Toul.

L'automobile de M. Clemenceau a cubité un flacra, avenue des Champs-Elysées : le cocher a été grièvement blessé.

Le total général des souscriptions en faveur des victimes du Ténia s'élève à la somme de 188.008 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Circulaire de M. Clemenceau

M. Clemenceau vient d'adresser aux préfets une circulaire pour leur donner des instructions en vue de combattre l'alcoolisme.

Le président du conseil recommande de faire dresser des procès-verbaux contre tous les individus trouvés en état d'ivresse manifeste dans les lieux publics.

Il rappelle, d'autre part, que la loi punit les cabaretières qui auront donné à boire à des gens manifestement ivres ou qui auront servi des boissons alcooliques à des mineurs.

Enfin, le président du conseil exprime le regret que les municipalités n'aient pas mieux des moyens

qui leur sont fournis par la loi du 17 juillet 1880 pour restreindre la consommation des boissons alcooliques en entravant la création de nouveaux débits.

« Je constate, en effet, termine M. Clemenceau, d'après les résultats de l'enquête ouverte en 1904 par l'un de mes prédécesseurs que dans près de la moitié des départements, aucun arrêté n'était intervenu pour appliquer l'article 9 précité de la loi de 1880, et que dans les autres, le nombre des localités assujetties n'atteignait guère plus de mille.

Encore faut-il observer que dans ce chiffre les villes ne figurent que pour cinquante environ, parmi lesquelles très peu de chefs-lieux de département. Vous voudrez bien, pour vaincre l'inertie des municipalités, provoquer de tous les Conseils municipaux de votre département, lors de leur prochaine session, une délibération relative à l'application dudit article, en les invitant à se prononcer pour l'affirmative, ou, s'ils ne croient pas devoir s'y résoudre, à exposer d'une manière tout à fait explicite les motifs pour lesquels ils estiment qu'il n'y a pas lieu d'user de la faculté prévue par la loi. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

En vue de faciliter les déplacements des familles et des voyageurs isolés pendant la période des vacances de Pâques, tous les billets et cartes d'abonnement des Tarifs spéciaux intérieurs de la Compagnie d'Orléans dont la délivrance était prévue à partir du Samedi 23 Mars, veille de la Fête des Rameaux, seront délivrés à partir du Jeudi 21 qui précède ce jour de fête.

CAHORS

Les autobus Cahors-Moissac

Nos lecteurs ont pu voir, par les différents communiqués que nous avons insérés, qu'une puissante compagnie était sur le point d'organiser un service d'autobus de Cahors à Moissac.

Depuis le temps que l'on parle de la construction du chemin de fer qui doit relier ces deux localités et desservir les communes du canton de Montcuq, par ailleurs les réseaux se sont allongés de plusieurs kilomètres.

Et le chemin de fer de Cahors à Moissac est toujours à l'état de projet. Depuis deux ans, il paraissait cependant qu'en haut lieu l'on eût quelques préoccupations pour cette construction de ligne ferrée.

Les populations intéressées avaient foi dans les promesses des candidats aux diverses élections au succès desquels était lié le sort de ce chemin de fer.

Mais il est fort probable que les études n'étant pas terminées, le chemin de fer de Cahors à Moissac attende de longs jours son inauguration.

C'est pourquoi, en attendant cet événement, une compagnie a pris la décision de donner aux populations de la Barguelonne, les commodités de transit dont elles sont privées.

Ce ne serait qu'un affaire de quelques semaines, dit-on, pour voir sillonner les routes de Montcuq, Moissac, Valence d'automobiles assurant le service des voyageurs et permettant aux propriétaires l'expédition rapide de leurs récoltes.

S'il est vrai que ces divers services soient établis prochainement, on ne peut que s'en réjouir : ce sera, au moins, une consolation pour ces pays

trop déshérités au point de vue des moyens de communication.

Ce sera une compensation : or, ils y ont bien droit.

L. B.

Au 7^e

Par décret du 18 mars 1907, M. Dutrey sous-lieutenant au 7^e est promu lieutenant et maintenu au 7^e.

Amicale des instituteurs

Jeudi, à 10 heures, a eu lieu, au siège de l'association, la réunion de l'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le lundi 25 mars courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour :

Soutiens de famille. — Bélibens Jean, Laurent Pierre. — Monument à Michel Servet. — Demande de subvention.

Demande du Syndicat d'initiative de la Savoie. — Séminaire de Cahors. — Demande d'annulation de concession d'eau.

Paiement de la pension de l'aliéné D. à Leyme. — Avis. — Projet d'un réseau téléphonique. — Rapports des Commissions.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer le Public qu'en raison de l'épidémie de variole noire qui sévit sur divers points de la France et dont quelques cas ont été signalés dans le Midi, les médecins vaccinateurs (docteur Gélis et docteur Valette), procéderont le lundi 25 mars à 3 heures du soir dans une salle de la mairie, à la vaccination gratuite des personnes (enfants et adultes) qui se présenteront. Il ne saurait trop insister sur la nécessité de cette mesure préventive et engager ses concitoyens à se prémunir contre ce terrible fléau.

Le Maire,

D^r DARQUIER.

Le maire de la ville de Cahors informe les jardiniers et agriculteurs que d'après une délibération du Conseil municipal, le prix du fumier est fixé à 0,50 centimes le mètre cube pris au dépôt (Allées des Soupirs).

Médailles d'honneur

Dans la liste des récompenses accordées par le ministère de l'Intérieur aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement pendant le mois de février 1907, nous relevons les noms suivants qui concernent le département du Lot :

MM. Antoine Fourmiols, cultivateur ; Jacques Rochis, tailleur d'habits ; Giles, forgeron ; Bismes, cultivateur à Lamolayrette, commune de Flaungnac, une lettre de félicitations, pour leur belle conduite à l'occasion de l'incendie qui eut lieu au village de Lamolayrette, commune de Flaungnac.

Mancœuvres de garnison

Mercredi matin, à 7 heures, le 7^e de ligne quittait la caserne Bessières pour se rendre à Ventailiac, où ont eu lieu, dans cette zone, des manœuvres dites de garnison.

Deux pelotons du 10^e dragons de Montauban, attendaient à Ventailiac nos intrépides petits soldats.

C'est vers 4 heures de l'après-midi que le 7^e a regagné ses casernes.

Cette manœuvre a été commandée en remplacement de celle qui n'a pu être effectuée en janvier, à cause du mauvais temps.

— Samedi prochain, le 7^e de ligne exécutera les manœuvres de garnison prescrites mensuellement.

Tribunal correctionnel

Audience du 18 Mars 1907

Trois mois de prison sont infligés, pour escroquerie, au sieur Sensé Germain.

— La femme Mayrol avait pris une poule qu'elle n'a même pas eu la satisfaction de manger, le propriétaire la lui ayant reprise aussitôt. Comme assaiement, le tribunal la condamne à 8 jours de prison (loi Bérenger).

— Trois roulettiers sont prévenus d'avoir fait main-basse sur tous les chaudrons de Bouziès-Bas. Ils s'appellent Castagné Fabien, Castagné Antoinette (sa fille) et Goguel René. L'accusation ayant été abandonnée contre Goguel, celui-ci est acquitté. Antoinette Castagné, 1 mois de prison (loi Bérenger) et son père, Fabien Castagné, 3 mois de prison.

— Vayssières a colporté et cherché à introduire en fraude à l'octroi des perdreaux chassés en temps prohibé. 150 fr. d'amende.

— Siffray, Frédéric, de Maxou, a pendant quelque temps, passé dans son pays pour l'assassin de sa femme. Celle-ci ayant été battue consciencieusement par son mari, et ayant, une vingtaine de jours après, succombé à une pneumonie, on attribua sa mort aux mauvais traitements qu'elle avait reçus. Le maire de Boissières, dont la femme Siffray est originaire et où elle était revenue auprès de sa mère, avait même refusé le permis d'inhumation et prévenu le Parquet.

L'affaire a été déferée à la police correctionnelle sous l'inculpation de coups et blessures. Siffray est condamné à 15 jours de prison (loi Bérenger.)

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 20 mars, 1 h. 7 s.

Terribles explosions à St-Etienne

Des explosions épouvantables se sont produites ce matin, à 10 heures à St-Etienne, chez un représentant de poudre et de dynamite ; il y a eu plusieurs blessés.

M. Clemenceau à Lorient

M. Clemenceau dans la matinée, a accepté en principe, l'invitation de la municipalité de Lorient pour aller inaugurer l'Hôpital, le Collège et la Bourse du Travail, inauguration qui aura lieu dans le courant du mois de juin.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 21 mars 1 h. 23 s.

Le thermomètre du l'« Iéna »

Une dépêche de Toulon assure que le thermomètre marquant 20 degrés dont M. Thomson ministre de la marine, a parlé hier au Sénat, fut découvert par l'aspirant Tavera non pas dans les soutes de l'arrière de l'« Iéna » mais dans les soutes de l'avant.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Puy-l'Évêque

Pour l'Orphéon. — Dans sa réunion tenue lundi soir, à la mairie, la commission d'organisation de la grande tombola en faveur de l'Orphéon, a décidé de faire un pressant appel à la population puy-l'évéquoise.

Les grandes lignes de ce projet ayant été arrêtées, il ne reste qu'à demander à tous les amis de cette société de venir en aide aux organisateurs, en leur offrant les lots divers, qui viendront grossir la liste de ceux offerts par les orphéonistes eux-mêmes.

Une cinquantaine de lots sont déjà acquis à la société et quelques jeunes filles et jeunes femmes ont promis de grossir cette liste par de jolis travaux de broderie, lingerie, etc.

Nous pouvons donc prévoir d'ores et déjà que la réussite de la tombola sera assurée. Les lots de toute espèce seront acceptés.

Prayssac

Grande fête patriotique. — Nous avons déjà annoncé qu'un groupe d'anciens combattants de 1870-71 organisait un banquet fraternel à Prayssac, auquel ils convient tous les frères d'armes qui voudront bien y prendre part.

Le Conseil municipal de Prayssac a décidé de donner son concours à cette fête patriotique pour laquelle il tâchera de voter quelques ressources.

Les commerçants de Prayssac ont décidé également de se réunir pour constituer un comité qui participerait à l'organisation de la fête.

La fête aura lieu le 9 mai.

Saint-Géry

Conseil de révision. — Lundi dernier ont eu lieu, à Saint-Géry, les opérations du conseil de révision. A deux heures M. le préfet arrivait en automobile, avec une partie des membres de la commission ; le train de Cahors apportait à la même heure les autres membres.

M. le préfet se fait tout d'abord présenter les fonctionnaires du canton, qu'il assure de toute sa bienveillance.

Comité radical.

— A trois heures, les opérations du conseil de révision sont terminées. M. le préfet veut remonter dans son automobile, mais M. Talou, conseiller général du canton de Saint-Géry, ne veut pas lui laisser quitter notre localité sans lui présenter le comité radical du canton.

Les membres du comité, préalablement convoqués, se réunissaient, et M. Talou les présente en bloc au nouveau préfet du Lot.

M. Talou fait l'historique du comité radical du canton de Saint-Géry ; il rappelle qu'il a été le premier du département ; la formation a été pénible et longue, mais ses bases sont solides, et il est aujourd'hui en pleine prospérité. Il dit à M. le préfet que ce comité est décidé à marcher toujours dans la voie du progrès, et lui de mande de vouloir bien lui prêter tout son appui.

M. le préfet brièvement, remercie notre conseiller général d'avoir bien voulu lui présenter le comité de Saint-Géry ; pour deux raisons il est prêt à se dévouer pour lui, la première est qu'il se doit à tous ceux qui luttent pour le développement des idées républicaines ; la seconde, c'est que le comité de Saint-Géry est l'œuvre de son ancien collègue, M. Talou.

Quand, pour l'obtention d'une faveur, le parti radical se trouvera en face du parti conservateur, le choix du nouveau préfet sera tout fait, mais la loi française sera appliquée pour tout le monde sans distinction de parti.

M. le préfet parle simplement, mais avec facilité et énergie ; son discours est très apprécié de l'auditoire.

A quatre heures, les membres de la

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

— Jamais, dit-elle avec un éclat dans la voix qui frappa douloureusement les spectateurs, jamais je ne consentirai à donner à un homme que ce soit une main avilie, une réputation flétrie. J'aimais trop... je puis le dire en l'état où je suis : qui aime une créature presque autant que Dieu. Aussi, Dieu !

— Allons, allons, ma petite, ne calomniez pas Dieu. Allons, ma fille, dit la vieille dame en faisant un effort, ne vous exagérez pas la portée d'une infâme plaisanterie à laquelle personne ne croit. Moi, je vous le promets, vous vivrez et vous serez heureuse.

— Tu seras heureuse ! dit Savinien en se mettant à genoux devant Ursule, et lui baisant les mains, ma mère t'a nommée ma fille.

— Assez, dit le médecin, qui vint prendre le pouls de sa malade, ne la tuez pas de plaisir.

En ce moment, Goupil, qui trouva la

porte de l'allée entrouverte, poussa celle du petit salon et montra son horrible face animée par les pensées de vengeance qui avaient fleuri dans son cœur pendant le chemin.

— Monsieur de Portenduère ! dit-il d'une voix qui ressemblait au sifflement d'une vipère forcée dans son trou.

— Que voulez-vous ? répondit Savinien se relevant.

— J'ai deux mots à vous dire.

Savinien sortit dans l'allée, et Goupil l'amenait dans la petite cour.

— Jurez-moi, par la vie d'Ursule que vous aimez, et par votre honneur de gentilhomme auquel vous tenez, de faire qu'il soit entre nous comme si je ne vous avais rien dit de ce que je vais vous dire, et je vais vous éclairer sur la cause des persécutions dirigées contre mademoiselle Mirouët.

— Pourrais-je les faire cesser ?

— Oui.

— Pourrais-je me venger ?

— Sur l'auteur, oui ; sur l'instrument, non.

— Pourquoi ?

— Mais... l'instrument, c'est moi... Je viens d'entrevoir Ursule... reprit le clerc.

— Ursule ? dit le gentilhomme en regardant Goupil.

— Mademoiselle Mirouët, reprit Goupil, que l'accent de Savinien rendit

respectueux, et je voudrais racheter de tout mon sang ce qui a été fait. Je me repens... Quand vous me tuerez en duel ou autrement, à quoi vous servirait mon sang ? Le boiriez-vous ? Il vous empoisonnerait en ce moment.

La froide raison de cet homme et la curiosité domptèrent les bouillonnements du sang de Savinien ; il le regarda fixement d'un air qui fit baisser les yeux à ce bossu maqué.

— Qui donc t'a mis en œuvre ? dit le jeune homme.

— Jurez-vous ?

— Tu veux qu'il ne te soit rien fait ?

— Je veux que, vous et mademoiselle Mirouët, vous me pardonniez.

— Elle te pardonnera ; mais moi, jamais !

— Enfin, vous oublierez !

Quelle terrible puissance a le raisonnement appuyé sur l'intérêt ! Deux hommes, dont l'un voulait déchirer l'autre, étaient là dans une petite cour, à deux doigts l'un de l'autre, obligés de se parler, réunis par un même sentiment.

— Je te pardonnerai, mais je n'oublierai pas.

— Rien de fait, dit froidement Goupil.

Savinien perdit patience. Il appliqua sur cette face un soufflet qui retentit dans la cour, qui faillit renverser Goupil, et après lequel il chancela lui-même.

— Je n'ai que ce que je mérite, dit Goupil ; j'ai fait une bêtise. Je vous croyais plus noble que vous ne l'êtes.

Vous avez abusé d'un avantage que je vous donnais... Vous êtes en ma puissance, maintenant, dit-il en lançant un regard haineux à Savinien.

— Vous êtes un assassin ! dit le gentilhomme.

— Pas plus que le couteau n'est le meurtrier, répliqua Goupil.

— Je vous demande pardon, fit Savinien.

— Vous êtes-vous assez vengé ? dit Goupil avec une féroce ironie. En resterez-vous là ?

— Pardon et oubli réciproques, reprit Savinien.

— Votre main ? dit le clerc en tendant la sienne au gentilhomme.

— La voici, répondit Savinien en dévorant cette honte par amour pour Ursule. Mais parlez : qui vous poussait ?

Goupil regardait pour ainsi dire les deux plateaux où pesait d'un côté le soufflet de Savinien, de l'autre sa haine contre Minoret. Il resta deux secondes indécis, mais enfin une voix lui cria : « Tu seras notaire ! » Et il répondit : « Pardon et oubli ! »

Oui, de part et d'autre, monsieur, en serrant la main du gentilhomme.

— Qui donc persécute Ursule ? fit Savinien.

— Minoret ! Il aurait voulu la voir enterrée... Pourquoi ? Je ne le sais pas ; mais nous chercherons la raison. Ne me mêlez pas à tout ceci, je ne pourrais plus rien pour vous si l'on se défait de moi.

Au lieu d'attaquer Ursule, je la défendrai ; au lieu de servir Minoret, je tâcherai de déjouer ses plans. Je ne vis que pour le ruiner, pour le détruire. Et je le foulerai aux pieds, je danserai sur son cadavre, je me ferai faire de ses os un jeu de dominos !

Demain sur toutes les murailles de Nemours, de Fontainebleau, du Rouvre, on lira au crayon rouge : *Minoret est un voleur !* Oh ! je le ferai, non de... nom ! éclater comme un mortier. Maintenant, nous sommes alliés par une indiscrétion ; eh bien si vous le voulez, je vais me mettre à genoux devant mademoiselle Mirouët, lui déclarer que je maudis la passion insensée qui me poussait à la tuer, je la supplierai de me pardonner. Ça lui fera du bien ; le juge de paix et le curé sont là, ces deux témoins suffisent ; mais M. Bongrand s'engagera sur l'honneur à ne pas me nuire dans ma carrière. J'ai maintenant une carrière.

— Attendez un moment, répondit Savinien tout étourdi par cette révélation.

— Ursule, mon enfant, dit-il en entrant au salon, l'auteur de tous vos maux a horreur de son ouvrage, se repent et veut vous demander pardon en présence de ses messieurs, à la condition que tout sera oublié.

— Comment ! Goupil ? dirent à la fois le curé, le juge de paix et le médecin.

— Gardez-lui le secret, fit Ursule en levant un doigt à ses lèvres.

Goupil entendit cette parole, vit le mouvement d'Ursule, et se sentit ému.

— Mademoiselle, dit-il, d'un ton pénétré, je voudrais maintenant que tout Nemours pût m'entendre vous avouer qu'une fatale passion a égaré ma tête et m'a suggéré des crimes punissables par le blâme des honnêtes gens. Ce que je dis là, je le répéterai partout, en déplorant le mal produit par de mauvaises plaisanteries, mais qui vous auront servi peut-être à hâter votre bonheur, dit-il avec un peu de malice en se relevant, puisque je vois ici madame de Portenduère.

— C'est très bien, Goupil, dit le curé ; mademoiselle vous a pardonné ; mais vous ne devez jamais oublier que vous avez failli devenir un assassin.

— Monsieur Bongrand, reprit Goupil en s'adressant au juge de paix, je vais traiter ce soir avec Lécœur de son étude ; j'espère que cette réparation me nuira pas dans votre esprit, et que vous appuierez ma demande auprès du parquet et du ministère.

Le juge de paix fit une pensive inclination de tête, et Goupil sortit pour aller traiter de la meilleure des deux études d'huissier à Nemours.

(A suivre)

commission reprennent le chemin de Cahors et les jeunes gens se livrent aux divertissements habituels.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Recette des finances. — Par arrêté de M. le Sous-Préfet, M. Robert Fropan est nommé fondé de pouvoirs à la recette particulière des finances de Figeac.

Vandalisme. — C'est dans la nuit du dimanche au lundi de chaque semaine que les noctambules exercent leurs exploits. Aussi avons-nous à relater cette semaine encore un acte de vandalisme commis au préjudice de M. Frézals négociant, propriétaire à Roussille. Des inconnus ont complètement démolé une palissade en fer qui clôturait la vigne.

Nous disons des « inconnus » pour ne pas entraver l'action de la justice.

Galviac

République et Liberté. — Bien que la fleur de lis qu'ils portaient à leur gibus se soit joliment ternie depuis quelque temps, nos adversaires les soi-disants républicains et libéraux, n'en continuent pas moins à nous combattre avec deux mots que la réaction nous a subtilisés et que Basile a frappés à l'effigie du pape : République et Liberté. Prouvons leur d'abord que cette monnaie papale ne saurait avoir cours.

Il ne suffit pas pour être républicain d'avoir le mot à la bouche avec la poignée de main facile sur la place publique, tout en souhaitant du fond de l'âme le maintien des institutions surannées qui font de l'égalité un mot vide.

Il y a eu des républiques aristocratiques, même cléricales, telle serait la leur.

La nôtre, c'est l'égalité dans la République — car nous ne sommes pas de ceux qui disent comme certain duc, que l'égalité n'est qu'un cimetière, et son vrai nom c'est Démocratie. Qui n'est pas démocrate de cœur n'est républicain que des lèvres.

Voilà pour leur première équivoque. Dans la seconde, nos prétendus libéraux cherchent à bénéficier d'un des mots les plus mal compris de la langue française. Liberté ! pour combien de servitudes on conspire en ton nom ! La Liberté absolue, n'existe, ni dans le corps ni dans l'âme ; presque tout est déterminé par des forces supérieures à l'individu et que dégagèrent peu à peu les collectivités physiques et morales qui nous ont précédés.

« Tout ce que nous faisons, disait cet admirable Ranan, tout ce que nous sommes, est l'aboutissement d'un travail séculaire. » La loi, c'est-à-dire l'expérience et la conscience écrite de tous marquée à chacun les limites actuelles de cette volonté et de cette conscience séculaires sur la route des temps. Elle octroie des libertés de conscience, de religion, de réunion, de pensée, de presse, de propriété, etc...

Mais s'il y a des libertés, il n'y a pas la liberté. Elle n'existe du moins que sous la loi. Il n'y a pas de liberté de citoyen contre la cité, ou son vrai nom est anarchie. Il n'y a pas de liberté de caste contre le droit commun, ou son vrai nom est privilège. L'homme moderne veut la liberté pour arriver à l'égalité, eux la veulent pour maintenir le privilège.

Au fond la liberté ne peut être comprise que comme l'affranchissement des servitudes, par exemple servitude envers l'ignorance et la superstition, envers le despotisme politique ou économique.

C'est à ces servitudes que notre libéralisme fait la guerre ; il vide le bas de laine du pauvre travailleur dans le panier de Saint Pierre et prépare le lit de César.

Nous sommes encore plus loin de nous entendre avec nos adversaires sur les choses que sur les mots.

Assier

Accident mortel. — Dans la soirée de lundi, jour de foire à Assier, M. Pélissier, maître d'hôtel, trouva, en rentrant dans son écurie, vers six heures, le cadavre du nommé Amable Duhameau, tannier, étendu derrière un cheval. Comprenant qu'un accident venait d'arriver, M. Pélissier courut faire sa déclaration à la gendarmerie, qui, assistée de M. Bex, docteur en médecine, procéda aux constatations.

Il résulte de l'enquête, que M. Duhameau, rentrant dans l'écurie pour donner à manger à son bœuf, a reçu du cheval appartenant à M. Tillet, propriétaire à Leyme, un coup de pied à la face. Ce coup de pied a provoqué une plaie à la joue gauche et une fracture des os de la base du nez. De cette blessure est résulté un épanchement cérébral déterminant la mort immédiate.

M. Amable Duhameau exerçait la profession de tannier ambulancier. Il travaillait depuis trois jours à Assier.

Sa famille, qui habite la commune d'Estel, canton des Jumeaux (Puy-de-Dôme), a été informée par les soins de M. Murat, maire d'Assier.

Saint-Céré

Ecole de filles. — M. Bécays, le sympathique député de l'arrondissement de Figeac, vient de communiquer à M. le maire de Saint-Céré la lettre suivante :

« Paris, 16 mars 1907.

« Monsieur le député et cher collègue, »

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formée par Mme la directrice de l'école primaire supérieure de filles de Saint-Céré.

« J'ai l'honneur de vous informer que, par décision de ce jour, j'ai concédé à cet établissement le matériel énuméré dans la liste ci-jointe.

« Je suis heureux d'avoir pu ainsi répondre au désir que vous m'avez exprimé.

« Agréés, etc.

« Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. »

Voici la liste du matériel concédé : 2 lattes (convexe-concave) sur pied, 1 prisme de flint sur pied, 1 microscope, 1 machine statique de Wimshurst, 1 thermomètre à mercure de -10° à +250°, 1 thermomètre à alcool de -30° à +60°, 1 thermomètre avec aimant.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Incendie. — Ces jours derniers, un incendie a détruit une grange et tout ce qu'elle contenait, appartenant à Mme Coldefy, propriétaire à Magnens, commune de Fontanes-Lunegarde. Le bâtiment et les fourrages ont été entièrement détruits.

Les pertes, évaluées à la somme de 4.000 fr., sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Gramat

Comité républicain. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la constitution définitive du comité républicain de Gramat.

Dans une réunion tenue dimanche, salle de la justice de paix, soixante citoyens, sous la présidence de M. Souladé, notaire, ont acclamé le principe de la création immédiate de ce comité et nommé une commission de neuf membres, chargée de se constituer en bureau et d'élaborer un programme.

Ces neuf membres sont : MM. Quercy, Cussonnac, Mazet, Bonzon, Poujade, Périé, Grange, Bousage et Tournié ; ils ont été élus à l'unanimité.

Nous sommes chargés par la commission du comité d'annoncer que la liste d'adhésion est ouverte à toutes les bonnes volontés républicaines. Il peut se faire que certains républicains aient été oubliés dans les convocations faites en vue de la réunion de dimanche. Que ces républicains ne se froissent pas de ce qui n'est qu'un oubli et qu'ils viennent grossir les rangs des soixante inscrits sur les listes.

Remonte. — Le Comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac opérant dans notre ville, a acheté trois chevaux aux prix de 875 fr., 975 fr., 1.800 fr.

La Commission a aussi acheté douze pouliches qui, destinées à la reproduction, ont été laissées aux propriétaires de la région. Ces pouliches ont été payées à des prix de 900 à 1.250 fr.

Rocamadour

Un rocher qui dégringole. — Dans l'après-midi de lundi, vers trois heures et demie, un bloc de rocher, que l'on peut évaluer à trois mètres cubes, s'est subitement détaché de la falaise qui surplombe Rocamadour et est venu s'abattre avec un fracas énorme, sur la route qui traverse le bourg d'un bout à l'autre.

La masse, désagrégée par les fortes gelées de l'hiver dernier et par le temps pluvieux, dont notre contrée souffre depuis quelques mois, a roulé d'une hauteur que l'on peut estimer à quatre-vingts mètres ; avant de s'écraser sur la route, le bloc a pris au passage le toit d'une maison ; heureusement qu'une forte poutre du faitage a eu assez de résistance pour éviter l'énorme poids, ce qui a préservé les malheureuses femmes qui habitaient l'immeuble et évité ainsi un grave accident, car le toit, quoique ayant bien souffert, n'a pas été entièrement crevé.

Une femme qui, au moment de la chute du bloc, descendait tranquillement la rue de Rocamadour, a eu une telle frayeur en voyant tomber autour d'elle tous ces matériaux, qu'elle c'est trouvée indisposée.

Le maire de Rocamadour a pris des mesures pour rétablir immédiatement la circulation et donner un abri aux malheureuses qui sont privées de logement, par suite de la démolition du toit de leur maison.

Salviac

Location du presbytère. — Dans sa séance du 17 courant, le Conseil municipal de Salviac a voté sur la proposition d'un de ses membres, par 7 voix contre 4, la proposition suivante :

Le Conseil municipal autorise M. le maire à louer à M. Faure, curé de Salviac, pour une durée de trois ou cinq années, le presbytère de Salviac avec ses dépendances moyennant la somme annuelle de 140 fr. payables à la caisse

du Receveur municipal, par trimestre, terme échu, M. Faure devra rembourser à la commune les impôts de toute nature et les frais d'assurance contre l'incendie ; les petites réparations resteront à la charge du preneur ; au cas où M. Faure refuserait de prendre le presbytère en location, M. le maire est invité à faire, dans la huitaine du refus, sans que ce délai puisse dépasser le 1^{er} avril, des propositions de location à l'Administration des Postes.

Un amendement présenté par un membre de la minorité, tendant à fixer le loyer annuel à 50 fr. avait été rejeté par 7 voix contre 4 avant l'adoption de la proposition ci-dessus. Tous les votes ont eu lieu au scrutin public, sur la demande écrite de trois membres du Conseil.

Vayrac

Noyé. — Lundi dernier, vers les 7 heures du matin, le cadavre d'un homme fut trouvé un peu au-dessous du bac de Mezels.

Plusieurs cartes d'électeur permirent d'établir rapidement son identité. C'est un nommé Perrussis, célibataire, âgé de soixante ans, sabotier domicilié à Sailiac (Corrèze). La veille il avait été aperçu buvant une bouteille de vin tout près de l'endroit où il s'est, sans aucun doute, volontairement noyé. Sur lui on a trouvé sa montre et son porte-monnaie qui ne contenait que quelques sous.

La gendarmerie a fait les constatations d'usage.

Accident. — Lundi dernier en rentrant de la foire de Vayrac, le nommé Monteil demeurant à Végennes (Corrèze) métayer de M. Gramat, huissier à Beaulieu, a été renversé au lieu dit le Pont de Bétaille, par une voiture revenant également de la foire. Le véhicule est passé sur les jambes et sur les reins de ce pauvre homme et ne s'est pas arrêté. Prévenu en toute hâte par une personne qui passait, le Dr Mézard a prodigué ses soins au blessé dont l'état est très grave. Pour comble de malheur, Monteil a dans cet accident perdu son porte-monnaie contenant 150 francs.

Une enquête est ouverte.

Foire. — Notre foire du 18, favorisée par un temps magnifique, a été très importante et les transactions fort nombreuses. Le foirail des bœufs surtout était bien garni et les bêtes d'attelage ont été enlevées rapidement à des prix bien rémunérateurs. Voici les cours :

Bœufs de boucherie, 34 à 35 fr. les 50 kilos, poids vif ; vaches grasses, 29 à 30 fr. ; moutons gras, 40 à 41 fr. ; veaux de lait, 0,90 à 0,95 ; bœufs de travail, 800 à 900 fr. la paire ; bœufs de harnais, 650 à 800 fr. ; les jeunes veaux, d'attelage, 400 à 600 fr. ; le tout la paire. Nourrains, 30 à 40 fr. pièce ; porcelets, 15 à 25 fr. la pièce.

Marché à la volaille. — Poulets, 3 à 4 fr. la paire ; poules, dindes, canards, 0,60 à 0,65 le demi-kilo.

Lapins domestiques, 0,35 à 0,40, le tout le demi-kilo.

Œufs, 0,70 la douzaine. Ble, froment, 18 18,50 ; maïs, 16 fr. ; avoine, 11 fr. 75, le tout l'hectolitre de 80 kilos. Pommes de terre, 5 à 5,50 les 50 kilos.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Conférence

La Fédération Nationale de la Libre Pensée organise une mission laïque dans le Sud-Ouest.

A cet effet une Grande Conférence publique et contradictoire aura lieu à Fumel le Mercredi 3 Avril prochain, sous les auspices du jeune groupe de Libre Pensée l'Emancipation-Fumel-Monsempren.

Le citoyen Victor Thion, capitaine au long cours, membre du conseil interdépartemental traitera le sujet : « La séparation de l'Eglise et de la famille. »

La conférence aura lieu à 8 h. 1/2 du soir, dans la grande salle de l'Hôtel Delluc.

Les dames sont particulièrement invitées d'y assister.

MONSEMPRON-LIBOS

Conseil municipal

Tous les conseillers sont présents à la séance et nous remarquons la présence de M. Belhomme, convoqué par M. le Maire.

Le Conseil approuve : 1^o La circulaire de M. le Préfet ordonnant la vérification des viandes de boucherie et à cet effet, le Conseil désigne M. Cure, vétérinaire, comme vérificateur.

En outre, M. le Maire est autorisé à procurer les poinçons nécessaires à cet effet.

2^o M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Müller, demandant la construction d'une route partant de la route n° 76 et allant aboutir au ruisseau du Roch.

Le Conseil décide que la dite compagnie cède le terrain nécessaire gratis et qu'elle ait à charge de faire exécuter

l'empiérement et réparations nécessaires, sous la direction de M. Brugère, agent-voyer.

La commune participera à la moitié de la dépense avec facilité par cette dernière de rembourser sa participation aux frais par annuités dans une période de 20 ans.

3^o Approuve à l'unanimité le projet de la route de Monsempren à Condezaygues, ainsi que l'achèvement de la route de Limousi à Fey.

Approuve l'agrandissement du bureau de poste et du cimetière et de la canalisation des eaux à Libos.

Une demande de suppression de treize jours en faveur du sieur Soulaucrup, manoeuvre à Libos est approuvée.

4^o Au sujet des agrandissements des écoles, le Conseil après avoir pris connaissance des plans et devis, et sur l'avis de M. Belhomme, mettant que les plans concernant l'école de Libos et le groupe scolaire de Monsempren ont à subir une rectification, est unanime à cette rectification.

Nous remercions l'honorable sénateur M. Belhomme qui a bien voulu prêter ses bons conseils à nos représentants sur la marche à suivre sur ces divers travaux et grâce à lui nos conseillers se sont trouvés d'accord sur toutes les questions.

Nous désirons longue vie à cet accord.

G. H.

Chronique agricole

DES RADIS

Empruntés pour une fois quelques conseils à notre confrère éminent M. P. Dujardin et voyons comment il entend et comprend la culture des radis qui — suivant lui — est des plus simples et à la portée de tout le monde. On sème en pleine terre, dès Février-Mars, si la température et l'état du sol le permettent et successivement jusqu'en Juillet Août, suivant la race à laquelle ils appartiennent.

L'usage des semis successifs rend, en effet, de très grands services : elle permet d'avoir continuellement des racines fraîches, tendres et d'un goût excellent.

Les premiers semis, ceux de Février-Mars, doivent être faits à bonne exposition. c'est-à-dire en plein midi ; mais à partir de Juin il est indispensable de semer à mi-ombre et d'arroser copieusement, matin et soir, pendant les fortes chaleurs, autrement les radis auraient une saveur forte et piquante souvent désagréable.

Les différentes variétés de radis présentent, entre-elles, une telle diversité, au point de vue de la forme et de la coloration des racines, qu'il n'y a que l'embarras du choix ; il y en a, en effet, des ronds, demi-longs et des longs ; quant à la teinte, on y rencontre à peu près toute la gamme des couleurs, le rouge foncé, l'écarlate, le rose, le blanc, le violet et le jaune, toutes plus séduisantes les unes que les autres.

Quant au terrain, ils se plaisent partout à condition que la terre soit meuble et bien préparée.

Il est indispensable, pour les radis de tous les mois, de tasser légèrement la terre avant de semer ; le but de cette opération est de faciliter la formation des racines ; il est utile aussi, de recouvrir les graines de deux ou trois centimètres de terreau.

On divise, généralement, les radis en trois classes principales :

1^o Les radis de tous les mois, qui se sèment pendant toute la belle saison en pleine terre, et sous châssis pendant l'hiver (pour cette dernière culture, on recherche, de préférence, les races dites à forcer, qui ont l'avantage de se former beaucoup plus rapidement que les autres.)

2^o Les radis d'été, dont les racines, sont plus grosses que celles des précédents et qui ne se sèment qu'à partir d'Avril jusqu'en Août.

3^o Les radis d'hiver, à racines encore plus grosses que les deux autres. et qui se sèment de la fin Juin au commencement d'Octobre. Il va sans dire que plus les racines deviennent grosses, plus l'on doit semer clair.

LE CHANCRE DES ARBRES.

Les arbres meurent souvent d'un chancre. Cette maladie est très répandue ; elle est due à un champignon, le Nectria ditissima. Quand les arbres sont blessés par des instruments ou le collier des chevaux — ce qui est fréquent — le chancre peut se déclarer. Pour empêcher le champignon de pénétrer, toutes les sections de taille, toutes les plaies doivent être recouvertes d'un mastic ou badigeonnées au goudron ou au sulfate de fer. Quand la maladie est déclarée, il faut enlever à l'aide d'un instrument tranchant toute la partie du bois malade qui entoure le chancre et badigeonner ensuite toutes les parties dénudées et l'écorce environnante avec une solution ainsi composée : Sulfate de fer 50 kilos ; acide sulfurique, 1 li-

La Vie est prolongée

chez les phthisiques quand ils prennent régulièrement de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

L'Emulsion Scott soulage toujours considérablement le phthisique et, si prise à temps, le guérit ; les Docteurs l'affirment.

Et ceci s'explique très bien :

L'Emulsion SCOTT

composée de produits de toute première qualité, préparée scientifiquement, est le remède par excellence ; avec l'Emulsion Scott vous suralimenterez votre malade de façon pratique sans lui fatiguer l'estomac et bientôt vous l'aurez rendu à la vie. Songez alors au péril que vous feriez courir à votre cher malade en lui donnant, sans prétexte d'économie, une emulsion, bon marché peut-être, mais sans valeur nutritive ; vous le mèneriez droit à sa perte.

Aussi réclamez toujours bien la véritable Emulsion Scott et n'acceptez que les flacons dont l'enveloppe porte la marque : « Le Pêcheur et la morue ».

4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.



tre ; eau 100 litres. On mélange le sulfate de fer et l'acide sulfurique, puis on ajoute l'eau peu à peu en ayant soin d'agiter avec précaution. Lorsque le badigeonnage est terminé et que la solution est sèche, on recouvre la plaie avec du coaltar ou avec un onguent quelconque.

LA HERNIE

LA NOUVELLE DÉCOUVERTE de M. A. CLAVERIE le Grand Spécialiste de Paris

Il n'est question, dans la presse médicale, que de la découverte sensationnelle d'un nouvel appareil herniaire dû au grand Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE, et qui a valu à son inventeur de la part de tout le Corps médical, un juste tribut de félicitations enthousiastes.

D'une résistance et d'une souplesse merveilleuses, ce nouvel appareil, vraie perfection de l'art herniaire, se moule exactement sur le corps sans se déplacer jamais et permet à tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, de se livrer librement à leurs occupations habituelles et d'exercer, sans aucune gêne, les professions les plus pénibles.

Sous sa pression énergique, mais toujours facilement supportée, la tumeur disparaît sans laisser de traces, et c'est immédiatement le retour de la santé et des forces et la guérison à brève échéance.

Pour conserver à cette méthode incomparable toute sa valeur scientifique, M. A. Clavierie tient à faire lui-même l'application, en faisant profiter ceux qui se confient à lui de ses conseils de sa haute expérience professionnelle.

Aussi, est-ce avec plaisir que nous pouvons annoncer l'arrivée dans notre région du renommé Spécialiste et nous ne saurions trop engager à aller le voir ceux de nos lecteurs et celles de nos lectrices qui souffrent de Hernies, Descendants, Efforts, Déplacements des organes, etc., dans la certitude qu'ils trouveront, grâce à lui, un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances.

Visites et applications de 9 h. à 5 h. à : Figeac, Samedi 23 Mars, Hôtel des Voyageurs-Villa.

CAHORS, Dimanche 24 Mars, Hôtel des Ambassadeurs.

Gourdon, Lundi 25 Mars, Hôtel de l'Ecu de France.

Gramat, Mardi 26 Mars, Hôtel de Bordeaux.

Ceintures ventrières perfectionnées pour toutes les Déviations des organes de la Femme.

Bulletin Financier

Paris, le 20 mars.

Le marché fait preuve aujourd'hui de brillantes dispositions.

La déclaration de la Douma produit en Bourse une excellente impression et les fonds russes s'inscrivent en sérieuse hausse, le 5 0/0 nouveau à 88,55 ; le 3 0/0 1891 à 62 ; le 1896 à 60,85 et le Consolidé à 76,50.

Le Rio Tinto se raffermi à 2412 sur le bruit que la Compagnie aurait acheté de nouvelles mines.

La Rente française fait un nouveau pas en avant à 95,05. Il est vrai que la Caisse Commune achète aujourd'hui 150.000 fr. de rente au comptant.

Les Etablissements de Crédit se consolident : La Banque de Paris à 1556 ; le Crédit Lyonnais à 1023 et la Société Générale à 670.

Les chemins français sont mieux tenus : le Lyon à 1348 ; le Nord à 1747 et l'Orléans à 1360.

L'action Berck-Plage à Paris-Plage très demandée, s'avance à 165.

Parmi les valeurs d'automobiles on constate un bon courant d'achats sur les automobiles Porthos à 150.

La Capillitas est toujours ferme à 83 fr. Introduite récemment à 83 fr. l'action Sierra Monera Copper est en progrès à 115 fr.

La Société des charbonnages de Kolozsvar dont les actions vont être intro-

duites sur notre marché, possède un domaine minier d'une grande richesse.

Les ingénieurs qui ont étudié l'affaire auraient en effet reconnu la présence de plus de 15 couches exploitables, offrant des épaisseurs de 0,60 à 1 mètre et même 2 mètres.

On est prié de s'enquérir

L'exposé qui suit a été fait par un habitant de Cahors et comme il offre la possibilité de soulager beaucoup de souffrances dans la ville, ceux qui ont intérêt à faire des recherches à ce sujet feront bien de le faire.

M. Galan, 3, rue des Capucins, à Cahors, nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis un an, j'étais toujours atrocement pris des reins. J'étais découragé et ne savais plus que faire car bien souvent il m'était impossible de me baisser pour ramasser le moindre objet par terre. Je ne pouvais pas rester au lit, car je ne savais quelle position prendre pour être un peu à l'aise et une fois levé, j'étais parfois obligé de quitter mon travail de jardinage, tellement le bas du dos et les reins me faisaient mal. J'étais très faible et ne savais plus quel remède employer lorsqu'un me conseilla de me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je les essayai aussitôt et ce fut mon salut car bientôt je n'étais plus du tout le même ; mes douleurs disparaissaient comme par enchantement dès le quatrième jour, mes mouvements étaient plus faciles et plus souples, je pouvais mieux me baisser, aller et venir. Une quinzaine de jours après, je pouvais enfin me livrer à mes petites occupations aussi librement qu'autrefois. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Cette douleur qui ressemble à un coup de poignard dans le dos vient des reins et annonce qu'ils sont fortement atteints. L'acide urique s'est cristallisé dans les reins mêmes et les aspérités acérées et tranchantes coupent et déchirent les membranes délicates des reins et occasionnent ainsi des douleurs atroces. Les ingrédients dont sont composées les Pilules Foster pour les Reins dissolvent rapidement l'acide urique et aident les reins à faire sortir de l'organisme les poisons qui sont entraînés par l'urine.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue. Elles sont uniques dans leur genre. Sur tout, méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchant, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu, à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 5.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engorgements, l'impotence qui résultent si souvent les phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Élixir de Virgiate Nyrdahl qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exigez sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

FORCE VIRILE retrouvée à tout âge par traitement scientifique fondé sur les lois de la nature. Convalescence, vieillissement, infirmités, maladies. Consultations : Mardi, Jeudi, Samedi, de 4 à 6 heures.

ARTHRITQUES, GOUTTEUX, RHUMATISANTS BOIRE AUX REPAS

VICHY-CELESTINS

